BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 915

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-NAZAIRE

Ventes et cessions

109 689 240 RCS Saint-Nazaire.
LES PORNICAISES.
Forme : Société à responsabilité limitée (à associé unique).
Capital : 1000 EUR.
Adresse : 23, rue du Maréchal Foch, 44210 Pornic.
Origine du fonds : Achat au prix stipulé de 50000,00 euros..
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : L'exploitation de tous salons de coiffure pour hommes, femmes et enfants et vente de produits liés à la coiffure. La réalisation de toutes prestations de coiffure, soins capillaires, brushing, coloration, permanente, coupe, rasage et taille de barbe, ainsi que plus généralement toutes prestations liées à l'entretien, à l'hygiène et à l'esthétique du cheveu et de la pilosité faciale. La vente de tous produits capillaires, accessoires, produits de beauté et de soins liés à l'activité..
Adresse : 23, rue du Maréchal Foch, 44210 Pornic.
Précédent propriétaire : 391 179 033 RCS Saint-Nazaire. **LAMBERT** (Nathalie Carole).
A dater du : 15 septembre 2026.
Date d'effet : 30 septembre 2026.
Date de commencement d'activité : 30 septembre 2026.
Publication légale : L'InformateurJudiciaire.fr *du* 30 octobre 2026.
Oppositions : Chez Maître Adélaïde L'henaff, Tgs France Avocats 5 avenue Barbara Zac de Grandchamps 44570 Trignac pour la validité..
Commentaires : Acte sous seing privé du 30.09.2026, enregistré au SPFE de Saint-Nazaire le 07-10-2026, Dossier 2026 00035503 référence 4404P04 2026 A 01342. Domicile ancien propriétaire : 23 Rue du Maréchal Foch 44210 PORNIC. Siège social nouveau propriétaire : 23 rue du Maréchal Foch 44210 PORNIC. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du Code de Commerce..